

Le gouvernement ne légifère pas pour imposer un règlement. Il présente, dans le cadre de cette mesure, un moyen de régler les différends d'une façon juste et équitable.

• (1140)

Immédiatement après l'adoption de ce projet de loi, le président de la Commission des relations de travail dans la fonction publique constituera un bureau de conciliation pour chacun des deux groupes. Chaque partie nommera ensuite quelqu'un pour la représenter dans le cadre des travaux des bureaux de conciliation dont la décision sera exécutoire. Les deux bureaux auront 90 jours pour régler les questions en souffrance. Si un bureau de conciliation est incapable de trouver un terrain d'entente, il devra rendre une décision qui liera les deux parties.

Le gouvernement aurait pu imposer son propre règlement, mais comme vous pouvez le voir, nous abordons le problème de façon beaucoup plus ouverte. Nous allons résoudre la question essentielle de la façon la plus équitable possible.

[Français]

Les groupes des équipages de navires et des services hospitaliers sont les deux derniers groupes à avoir été représentés par l'Alliance de la Fonction publique du Canada dans l'actuelle ronde de négociations, en vue de la signature d'une convention collective. En mars dernier, une entente provisoire a été conclue avec l'Alliance pour 27 groupes représentant 160 000 employés. Trois de ces groupes ont rejeté l'entente. Cette entente prévoyait une convention étalée sur 42 mois, avec une augmentation annuelle de 4,1 p. 100 dans les salaires, une entente que je considère juste et raisonnable.

[Traduction]

Madame la Présidente, tous les efforts possibles ont été déployés, afin de parvenir à une entente avec les deux groupes qui n'ont pas encore signé de convention collective. Dans le cas des membres d'équipage, en ce qui a trait à l'équité salariale, par exemple, nous avons offert d'appliquer immédiatement à la signature de l'entente, les dispositions sur l'équité salariale entre les employés qui travaillent sur la côte est et ceux qui travaillent sur la côte ouest.

En outre, nous avons déjà pris des mesures, afin de répondre aux exigences des employés d'hôpitaux à l'égard de l'équité salariale. Contrairement à ce que certains députés ont affirmé par erreur, il ne s'agit pas d'un point en litige. Je tiens à mettre les choses au point. Des ajustements salariaux avec effet rétroactif totalisant 28

millions de dollars ont déjà été versés. Nous sommes en train de verser 10 autres millions de dollars. Nous respectons nos obligations, rien de moins.

Tous les efforts déployés pour parvenir à une entente par les voies normales ont échoué. Cependant, le gouvernement ne peut, en aucun temps, laisser un différend entre deux parties passer avant la sécurité de la population. Nous devons intervenir et c'est ce que nous faisons de la façon la plus équitable possible, en forçant les deux parties à s'en remettre à la décision d'une tierce partie indépendante.

En conclusion, je tiens à répéter que le gouvernement entend d'une part assurer la santé et la sécurité des Canadiens et d'autre part traiter ses employés de façon équitable. Selon nous, ce projet de loi permet de réaliser cet objectif. J'exhorte tous les députés à coopérer, afin de permettre l'adoption rapide de ce projet de loi. Il s'agit d'une mesure qui est dans l'intérêt national. Elle permettra au gouvernement de réaliser ses deux objectifs, soit d'assurer la sécurité et la santé des Canadiens, et de trouver une solution équitable à un différend qui semble être dans une impasse. J'invite mes vis-à-vis à discuter de ce projet de loi comme il se doit, mais à l'adopter rapidement. Je vous remercie beaucoup.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Madame la Présidente, si nous sommes aujourd'hui saisis de ce projet de loi, c'est parce que le gouvernement n'a pas su traiter équitablement ses employés, qu'il n'a pas su agir rapidement et convenablement lorsqu'il aurait dû le faire. Ce projet de loi est le résultat d'une malheureuse suite de négligences, de maladresses et d'erreurs administratives de la part du gouvernement. Il reflète la même attitude que nous avons maintes fois critiquée au cours de débats tenus ici, à la Chambre.

Le gouvernement n'a pas su prendre à temps les moyens que lui conférerait la loi pour protéger la santé et la sécurité des Canadiens.

Il n'a pas su négocier de bonne foi et a usé à chaque étape de tous les moyens possibles pour retarder le déroulement des négociations collectives. Il a manifesté un mépris total à l'endroit des gens qui travaillent pour le Canada, et semble absolument déterminé à faire que les plus bas salariés parmi eux portent le poids de son arrogance et de sa mauvaise gestion.

On a pu constater la même chose lors du débat, ici, d'autres projets de loi, dont celui sur l'assurance-chômage, la tentative de récupération de la Sécurité de la vieillesse, la tentative de récupération des allocations familiales ou la réforme fiscale. Ce sont les plus démunis